

du succès inouï, mirobolant de votre Cathéchisme parmi ces pauvres catholiques *endormis à l'ombre de la mort* ! Comme les bigots et les quelques folles qui vous emploient, vont saintement se réjouir en dégustant d'un air mortifié leurs tasses de thé pendant que vous leur ferez le récit *fidèle* des prodiges de *miséricorde* opérés par *Christ* au sein des superstitieux et idolâtres catholiques !

ACTES OFFICIELS.

—Une proclamation en date du 6, convoque le parlement pour le 14 mai, pour la *dépêche des affaires*.

—Une autre proclamation, en vertu des dispositions d'un acte de la dernière session du Parlement au sujet de l'rection de cours de justice et de prisons dans la cit. de Montréal, à Kamouraska, Aylmer, Chicoutimi, Bonaventure et Gaspé, ordonne que sur toute somme d'argent, prélevé en vertu d'un writ d'exécution, ou consignée dans aucune cour de justice, provenant de toute vente fait en vertu d'une commission de banqueroute, il sera retenue par tout officier exécutant les actes de telles cour, une somme n'excédant pas un pour cent, laquelle dite somme sera versée par tel officier entre les mains du Receveur-Général, pour les fins du dit acte.

—Joseph Déry, de l'Ancienne Lorette, et Joseph Falardeau, de St Ambroise, Ecuyers, ont été nommés juges de Paix pour le district de Québec.

NOMINATIONS.—L'Honorable William Hamilton Merritt, pour être Commissaire en Chef des Travaux Publics aux lieux et place de l'Honorable Jean Chabot, démissionnaire.

Joseph A. Labadie, éc., a été réintégré dans la Commission de la paix du district de Montréal.

Aqueduc de Québec.—Notre conseil de ville a adopté un rapport recommandant :

1^o Qu'il est nécessaire que la corporation entreprenne la construction d'un aqueduc pour fournir aux habitants de cette cité de l'eau pure et saine

2^o Que pour ce faire, la corporation devrait avoir le pouvoir d'emprunter une somme de £125,000.

3^o Que tout propriétaire de maison sera tenu de permettre l'introduction des tuyaux de l'eau dans sa maison.

4^o Que tout occupant de maison sera obligé de payer pour l'eau que lui sera fournie, une somme n'excédant pas trente sols par louis suivant la valeur annuelle de la maison occupée. Les maisons non occupées, payeront la moitié de cette somme. Tout loyer au-dessus de £120 sera considéré comme cas spécial.

Le *Canadien* contient à ce sujet ce qui suit :—

D'après une note qui nous est communiquée, le nombre de maisons à Québec est de 4,000, et la valeur locative de ces maisons est de £150,000. Une contribution calculée sur le loyer, de 1s. 3d. par £, donne environ £9,000, somme qui équivaut à £2 5s. par chaque maison. £2 5s. est donc la contribution que chaque maison, l'une portant l'autre, devrait payer pour indemniser les fournisseurs de l'eau. Or £2 5s. égalent la contribution à 1s. 3d. par £ payée par une maison qui se loue £36 par an. Tous locataires, donc, qui payent moins de £36 de loyer par an, paieront moins pour l'eau qu'elle aura actuellement coûté aux fournisseurs ; et tout locataires payant plus de £36 par an de loyer paie-

ront pour l'eau plus que son coût actuel : de sorte que les classes plus riches seront forcées de payer pour leur propre fourniture, et en outre obligées de contribuer à la fourniture de leurs voisins plus pauvres. Les riches trouveront leur avantage à cela par la plus grande sûreté de leurs propriétés contre l'incendie, par l'assainissement et la plus grande propreté de la ville.

—Les péages des Barrières, du Foulon, Ste Foi, Saint Charles, Beauport, Saint Louis et du pont du Carouge, seront vendus par encan, au Bureau de la Commission des Barrières, rue St Pierre, le premier de mai à une heure P. M.

—La Corporation de la Cité de Québec s'est prononcée par 9 voix contre 8, contre la demande d'établir un marché au Cul-de-Sac. La Corporation doit s'occuper prochainement d'un projet d'amélioration à faire au marché actuel de la Basse-Ville.

PORT DE QUÉBEC.—Le navire *Montréal* de Liverpool est arrivé hier, en notre port, après un passage de 28 jours. Le capitaine de ce navire annonce que 30 vaisseaux sont dans le fleuve, parmi eux est le *John Bull* de Londres.

—On lit ce qui suit dans le *Globe* de Toronto du 11 :—Nous croyons que la place d'assistant commissaire des Travaux Publics et l'office de Président du conseil seront remplis sans perte de temps, par un monsieur du Bas-Canada. Par ce moyen on effectuera une économie. L'administration sera alors composée de quatre Haut-Canadiens et quatre Bas-Canadiens." Le *Globe*, est l'organe du ministère dans le Haut-Canada.

—Le bruit court que M. Merritt va prendre l'office de commissaire en chef des Travaux Publics, et que M. Bourret de Montréal, avocat et conseiller Législatif a été nommé commissaire du même département. C'est sans doute à M. Bourret que le *Globe* fait allusion en disant qu'un même monsieur du Bas-Canada, sera tout à la fois commissaire des Travaux-Publics et Président du Conseil.

M. Merritt, le nouveau Commissaire des Travaux Publics dit entre autres choses aux électeurs du comté de Lincoln, ce qui suit :

"Une opinion prévaut dans certains quartiers que la présente administration est "opposée à toute économie." Si tel était le cas je ne voudrais pas me hasarder à vous demander de me continuer les marques de confiance dont je jouis depuis si longtemps. Ayant résigné un office de £1000 par an pour en accepter un autre de £750, vous n'exigerez pas de moi une plus grande preuve de ma sincérité à cet égard. Messieurs, il n'existe aucune raison pour empêcher le Canada de devenir aussi prospère que tout autre pays. Ses avantages naturels égalent pleinement ceux des Etats voisins. Ses ressources sont plus grandes. Il faut que les Etats-Unis continuent à payer au fonds fédéral une taxe énorme, savoir : le montant entier des revenus de leurs douanes pour payer des services que la Grande Bretagne fait pour nous sans qu'il en coûte un seul SOU de plus à la PROVINCE.—Nous avons l'entière administration de nos affaires. Ces faits prouvent que nous avons les moyens entre nos mains."

En reproduisant ci-dessous, la lettre du Dr. Douglass, nous devons dire que la personne qui nous a fourni les informations au sujet de la *Quarantaine*, est digne de foi et au fait de ce qu'elle nous a dit. Notre article n'a pas été écrit dans l'intention de chercher à jeter du blâme sur le Dr. Douglass ; bien au contraire, puisque nous avons dit que ce monsieur n'avait pas le temps de faire la visite du camp de santé. Nous nous joignons bien cordialement aux témoignages d'estime et d'approbation donné au Dr. Douglass par tous ceux qui ont eu occasion de visiter la Grosse-Isle. Nous avons voulu attirer l'attention de l'exécutif, sur un sujet qui intéresse également et les émigrés et la santé de nos compatriotes. Encore une fois, nous n'avons ni le désir ni l'intention de blâmer ou de censurer qui que ce soit. Si sensure ou blâme il y a, c'est